



HAUTE-RIVOIRE

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-sept novembre deux mil vingt-deux, à 20h, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas MURE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. MURE Nicolas, Maire, SEVE Christelle, CHAVEROT Gilles, GERIN Pascale, Adjoint, ANDREKOVICS Sandrine, BERTHET David, GOUBIER Mélissa, JACQUEMOT Nathalie, MICHEL Alain, MOULIN Sylvain, PAYMAL Caroline (arrivée à 20h10), PONCHON Pierre-Aymeric, RAZY Mathieu, VENET Florent, VERNAY Anaïs.

Secrétaire de séance : RAZY Mathieu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Une minute de silence est observée, en mémoire à Bernard MILAN, décédé le 26 octobre dernier, élu municipal durant plusieurs mandats.

L'ordre du jour est le suivant :

- Acceptation de la subvention relative aux produits des amendes de police
- Attribution de marchés – groupement de commande – prestation de service d'assurances pour les années 2023-2026 avec la CCMDL
- Attribution d'une aide financière à l'amicale des sapeurs-pompiers
- Acquisition de deux parcelles d'une superficie totale de 20 m², propriété de M. et Mme PROTIERE Christian
- Déclassement de parcelles pour l'échange entre la commune et le Centre Hospitalier des Monts du Lyonnais
- Renouvellement de la convention de fourrière pour animaux avec le Domaine des Mûriers
- Extinction nocturne de l'éclairage public
- Convention relative à la disponibilité pendant son temps de travail de M. DE SAINT JEAN, sapeur-pompier volontaire
- Règlement d'utilisation du terrain de football synthétique
- Questions diverses.

Désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT :
Mathieu RAZY.

Approbation du précédent procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

I) Délibération n°2022-44 : Acceptation de la subvention relative aux produits des amendes de police

Par délibération en date du 21 avril 2022, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Aménagement de la place de la Bascule avec création de places de stationnements pour un montant de 13 194.80€ HT.

Par courrier reçu le 31 octobre dernier, le Département du Rhône notifie l'attribution de la somme de 10 556.00€ pour cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
ACCEPTÉ le versement d'une subvention d'un montant de 10 556.00€.
CERTIFIÉ que les travaux ont d'ores et déjà été réalisés.

2) Délibération n°2022-45 : Attribution de marchés – groupement de commande – prestation de service d’assurances pour les années 2023-2026

Pour rappel la commune a approuvé par délibération du 13 décembre 2021, la convention constitutive de groupement de commande relatif au marché d’assistance à maîtrise d’ouvrage et à la passation des marchés d’assurances. L’objectif étant une mutualisation des moyens entre la CCMDL et les communes du territoire.

Suite au recrutement d’un assistant à maîtrise d’ouvrage, le cabinet SIGMARISK, une consultation par voie d’appel d’offres a été lancée le 30 juillet 2022 avec une date limite de réception des offres fixée au 23 septembre 2022.

Le marché est prévu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

L’approbation des candidatures et l’ouverture des offres ont eu lieu lors de la CAO du 11 octobre 2022 et celle-ci s’est prononcée, conformément à l’article 10 de la convention de groupement de commande, sur l’attribution du marché à l’assureur ayant présenté l’offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de la consultation (valeur technique : étendue des garanties et services supplémentaires – absence de réserves mineures ; prix).

Aussi, la CAO a décidé d’attribuer le marché comme suit :

	Attributaire	Montant /an pour la commune
Lot 1 : Dommages aux biens	Lot déclaré infructueux – une seule offre dont le montant dépasse les crédits budgétaires alloués	
Lot 2 : Responsabilité civile	SMACL	953.76€
Lot 3 : Protection juridique	2C CFDP	459.32€
Lot 4 : Flotte auto	Groupama – solution de base Franchise Niveau 2 +PSE	2932.09€
Lot 7 : Cyber risque	Lot déclaré infructueux – aucune offre n’a été présentée	

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l’unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés d’assurances à intervenir comme susmentionnés.
DIT que les crédits pour faire face à cette dépense seront inscrits au budget primitif 2023.

3) Délibération n°2022-46 : Attribution d’une aide financière à l’amicale des sapeurs-pompiers pour la Sainte Barbe

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe financièrement au vin d’honneur organisé lors de la traditionnelle Sainte Barbe, tout comme l’amicale des sapeurs-pompiers.

L’amicale se chargeant d’effectuer les achats nécessaires, la commune décide de verser une subvention à l’amicale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l’unanimité,
DECIDE d’attribuer la somme de 200€ à l’amicale des sapeurs-pompiers correspondant à la participation au vin d’honneur de la Sainte Barbe.
PRECISE que cette somme sera accordée chaque année jusqu’à la fin du mandat en cours, après réalisation de la manifestation.

4) Délibération n°2022-47 : Acquisition de deux parcelles d’une superficie totale de 20 m², propriété de M. et Mme PROTIERE Christian

La commune poursuit son travail de régularisation des emprises de voirie.

Ainsi, Monsieur le Maire informe de la nécessité de procéder à l'acquisition de deux parcelles de terrain appartenant à Monsieur et Madame PROTIERE Christian, qui empiète sur le chemin du Bouchat.

Suite à la réalisation d'un plan d'arpentage par un géomètre-expert, la commune souhaite acquérir les parcelles référencées C 2020 et C 2021 :

Parcelle initiale	Surface totale	Nouvelles désignations	Surface
C 1179	1 583 m ²	C 2019	1 022 m ²
		C 2020	18 m²
		C 2021	2 m²
		C 2022	543 m ²

Comme prévu par la délibération du 7 décembre 2011, le prix du m² est de 18€ pour cette parcelle située en milieu urbain. Le coût de cette acquisition s'élève donc à 360€ pour la commune, auxquels s'ajoutent les frais de notaire pour la conclusion de la vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
ACCEPTÉ l'acquisition des parcelles référencées C 2020 et C 2021 d'une superficie totale de 20m², appartenant à M. et Mme PROTIERE Christian.
FIXE le prix de vente des parcelles à 360€.
CONFIE la conclusion de la vente à l'office notarial de Saint-Laurent-de-Chamousset, les frais de notaire étant pris en charge par la commune.
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires et signer tout document afférant à cette acquisition.
DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

5) Délibération n°2022-48 : Désaffectation et déclassement d'une parcelle en vue d'un échange avec le Centre Hospitalier des Monts du Lyonnais

Afin de régulariser l'emprise du chemin du Bouchat (voie communale n°11), il convient de revoir son tracé sur la partie en limite avec l'EHPAD, entité du Centre hospitalier des Monts du Lyonnais.
Ainsi, une partie de la voie communale actuelle, issue du domaine non cadastré, doit être désaffectée et déclassée pour permettre son intégration dans le domaine privé de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE la désaffectation du domaine non cadastré situé Chemin du Bouchat pour une superficie de 186m², correspondant aux parcelles nouvellement dénommées C1934 et C1935.
DECIDE d'en prononcer le déclassement pour l'intégrer au domaine privé communal.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à ce déclassement.

6) Délibération n°2022-49 : Convention de fourrière pour animaux avec le Domaine des Mûriers

Conformément aux articles L.211-22 et 24 du code rural et de la pêche maritime, le maire doit prendre toute disposition pour empêcher la divagation des chiens et chats.
Ainsi, les chiens et chats errants saisis sur le territoire de la commune doivent être conduits en fourrière.
Il convient de renouveler la convention avec le Domaine des Mûriers situé à Saint-Etienne-le-Molard pour la prise en charge de ces animaux, pour un coût annuel de 0.45€ par habitant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le projet de convention de fourrière pour animaux avec le Domaine des Mûriers situé à Saint-Etienne-le-Molard pour une durée de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférant.

7) Délibération n°2022-50 : Extinction nocturne de l'éclairage public

Dans un contexte post-covid déjà perturbé, l'explosion des coûts de l'énergie impacte significativement les budgets des collectivités, au risque d'empêcher certains investissements. AMORCE, l'AMF et Intercommunalités de France, avec le soutien de la Banque des Territoires, ont travaillé cet été sur une proposition de plan à mettre en place par les collectivités, dans le but de limiter la hausse des factures énergétiques et l'extinction nocturne de l'éclairage public est vivement conseillée.

Cette action a pour objectif de diminuer les consommations d'énergie de la commune rapidement et répond au plan d'urgence sobriété énergétique annoncé par l'État qui vise, d'une part, une réduction de la consommation énergétique du pays de 10 % d'ici deux ans et, d'autre part, à limiter les risques de coupures d'énergie cet hiver.

L'extinction nocturne de l'éclairage public a donc une argumentation qui relève du développement durable, ou de la transition écologique, avec des objectifs d'économie d'énergie, de réduction de la facture d'électricité mais également de limitation de la pollution lumineuse (pour protéger la biodiversité nocturne et limiter les impacts sur la santé).

Un point a été réalisé avec le SYDER, gestionnaire de l'éclairage public, pour évaluer les économies à réaliser ainsi que les modalités de programmation de cette extinction nocturne.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'extinction nocturne de l'éclairage public sur une partie de la nuit.

PRECISE que cette mise en œuvre s'opèrera au plus tôt, dès lors que les horloges astronomiques auront été installées ou programmées en lien avec le SYDER.

CHARGE Monsieur le Maire de préciser les modalités d'application de cette mesure, par arrêté municipal.

8) Délibération n°2022-51 : Approbation de la convention relative à la disponibilité pendant son temps de travail de M. DE SAINT JEAN, sapeur-pompier volontaire

Un agent encadrant été recruté depuis le 26 septembre 2022 au sein des services techniques : M. DE SAINT JEAN. Actuellement sapeur-pompier volontaire à Eveux, il souhaite intervenir, sur son temps de travail, au sein de la caserne de Haute-Rivoire, afin de pouvoir étoffer les effectifs disponibles en journée et ainsi pallier à toute intervention urgente.

Une convention définissant les modalités de mise à disposition opérationnelle de M. DE SAINT JEAN, pendant son temps de travail, doit ainsi être conclue avec le SDMIS, la commune et lui-même.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention tel que présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDMIS et M. DE SAINT JEAN ainsi que tous documents afférents.

9) Délibération n°2022-52 : Adoption du règlement d'utilisation du terrain de football synthétique

Il convient de définir un règlement intérieur précisant les modalités d'utilisation du terrain de football synthétique, dans des conditions permettant sa préservation dans le temps.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le règlement d'utilisation du terrain de football synthétique de la commune, qui est d'application immédiate.

QUESTIONS DIVERSES

Point urbanisme : Informations des déclarations préalables et permis de construire déposés depuis le dernier Conseil Municipal.

Point sur les décisions du Maire

M. le Maire :

- Informe de la mise en place prochaine de nouveaux tarifs de locations des salles municipales, applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Rappelle le déroulement de la Sainte Barbe le samedi 26 novembre prochain à 18h à la salle Pierre Delage.
- Indique que l'OPAC doit apporter une réponse définitive début décembre sur l'acquisition de la barre Delage. Dans le cas contraire, le bâtiment pourrait être mis en vente : il est estimé à 150 000€ par une agence immobilière.
- Informe de la réunion avec l'agence technique départementale le lundi 28 novembre à 15h pour évoquer le projet de construction d'un pôle multigénérationnel sur le tènement de Rampot (à côté du city stade).
- Indique qu'un rendez-vous a été fixé le 22 novembre prochain avec le service accessibilité de la préfecture concernant l'agenda accessibilité qui se termine l'année prochaine.
- Fait part du mail de la CCMDL relatif aux souhaits des communes de disposer de colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes d'ici la fin du mandat : une prise en charge partielle par la CCMDL pourra être envisagée. Il est prévu qu'une commission se réunisse très rapidement pour définir les besoins de la commune.
- Indique que SUEZ a transmis le rapport visuel des poteaux d'incendie effectué cette année : un point sera effectué avec Alain MICHEL et les services techniques pour définir les travaux à réaliser en interne ou à déléguer à SUEZ.

P. GERIN :

- Informe de l'organisation d'un bar à soupes par le Centre communal d'action sociale de la commune, le vendredi 25 novembre à partir de 17h sur la place du Foirail.
- Rappelle la fête des 40 ans du cinéma itinérant qui aura lieu les 18 et 19 mars 2023, en même temps que la dénomination de la salle du cinéma en « salle Paul Maridet ».
- Indique qu'un bus à vocation sociale arpente les communes du territoire et sera présent sur la place du monument les mercredis des semaines impaires de 9h30 à 12h : un psychologue, une infirmière ainsi qu'un travailleur social sont à disposition de tous les habitants qui souhaiteraient les rencontrer en toute confidentialité. Il s'agit d'une expérimentation sur 3 années, organisée par la fondation AJD, aidée par le Département, l'ARS, France Relance, la Maison de la veille sociale ainsi que la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités.
- Revient sur la réunion du groupement des 4 cantons : le comice aura lieu du 7 au 10 juillet 2023 à Saint-Laurent-de-Chamousset. La décoration d'un char ainsi que l'appui de 20 bénévoles est demandé.
- Revient sur la réunion avec les deux directeurs des écoles concernant la décoration du rond-point du village : une décoration sera réalisée par les élèves pour Noël sur 18 sapins en bois, ainsi qu'au printemps et pour les grandes vacances. La coopération des deux écoles est à souligner.

G. CHAVEROT :

- ❖ La réception des travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales sur la rue des sapins aura lieu le 18 novembre : la réfection définitive ne sera pas réalisée avant que les différents travaux de raccordement du futur lotissement « Les Lilas » ne soient réalisés.
- ❖ Revient sur l'inauguration du village qui s'est déroulée ce week-end : remercie le Maire pour son implication dans ce projet qui reçoit beaucoup d'avis positifs.
- ❖ Revient sur la conférence des maires de la CCMDL et notamment le projet de baignabilité d'Hurongues.

N. JACQUEMOT :

- Les dates initialement prévues pour la distribution des sacs poubelles doivent être modifiées : les sacs poubelles commandés par la CCMDL ne seront pas disponibles dans les temps.
- Redemande l'installation d'un panneau stationnement interdit et accès interdit aux 2 roues sur le portail du parc aux biches.
- Indique que le restaurant indien « Le Mughal » a ouvert depuis vendredi.

C. SEVE :

- Fait le point sur le personnel scolaire et périscolaire.

- Revient sur la réunion de la commission vie associative : les associations ont des effectifs importants pour cette année ; le forum des associations sera reconduit le vendredi 1^{er} septembre 2023 de 18h à 21h.
- Indique que le directeur de l'école publique rencontre la semaine prochaine un spécialiste de la sécurité de l'Inspection Académique pour la réalisation du plan personnel de mise en sûreté de l'école.

M. GOUBIER :

- Indique que les travaux de mise en accessibilité de la garderie périscolaire (prévu sur l'agenda d'accessibilité) seront réalisés en juillet 2023 : elle est en attente des devis des artisans. Certains travaux seront réalisés en interne par les services techniques.

S. MOULIN :

- ✚ Est toujours en attente de certains devis suite au dégât des eaux dans le hall de la mairie en septembre dernier.
- ✚ Demande que le local poubelles du village soit repeint.
- ✚ Sera présent ainsi que le Maire au comité syndical extraordinaire du SYDER le 29 novembre, afin d'évoquer le différend avec ENEDIS au sujet du renouvellement du contrat de concession ainsi que l'actualité liée aux économies d'énergie.

M. RAZY :

- Fait le point sur son rendez-vous avec SUEZ au sujet de la mise en place du service de télérelève des compteurs d'eau en 2023, permettant également de détecter les fuites.
- Une réunion est organisée le 5 décembre avec la CCMDL afin de définir les modalités d'utilisation de la plateforme de déchets verts pour les particuliers à compter du 1^{er} janvier 2023. Une inauguration de la plateforme sera à prévoir.
- Revient sur la commission agricole de la CCMDL avec notamment la question de la transmission des exploitations agricoles, puisque 1 agriculteur sur 2 a plus de 50 ans aujourd'hui sur le territoire.

La séance est levée à 23 heures.